

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2014 B 00855 Numéro SIREN : 800 655 086 Nom ou dénomination : A S E

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt P2022/000088

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

ORDONNANCE

Nous, William REICH, Président du tribunal de commerce de Toulon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS A S E 34 route Du Fort Coudon 83160 LA VALETTE-DU-VAR RCS Toulon 800 655 086

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/06/2021

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 30/09/2022

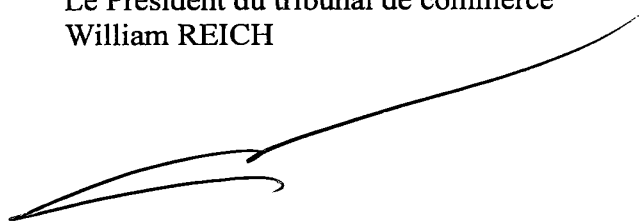
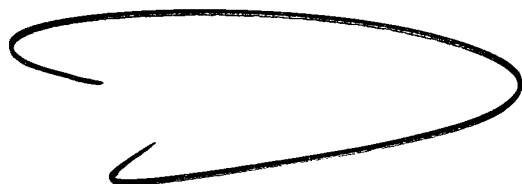
le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2021 de La SAS A S E 34 route Du Fort Coudon 83160 LA VALETTE-DU-VAR RCS Toulon 800 655 086 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Toulon, le 25/07/2022

Le greffier,
Franklin DOUCEDE

Le Président du tribunal de commerce
William REICH



Frais de greffe de la présente ordonnance : 33.8 € TTC (23.25 € HT – 4.65 € TVA – 5.9 € débours)

Pour expédition certifiée conforme à l'original



**Requête en vue d'obtenir une prorogation du délai de réunion de l'AGE
d'approuver les comptes de l'exercice 2021.**

(Article R.225-64 du code de commerce)

A la requête de :

Madame Laïla ALLOU, agissant en ma qualité de présidente de la société SAS A.S.E, 34 Route du Fort Coudon - RCS VILLEFRANCHE-TARARE, sous le numéro 800 655 086 00034.

A l'honneur de vous exposer :

- Que la société a conformément à ses statuts clôturé son exercice social le 30 juin 2021, qu'elle devait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice, au plus tard le 31 décembre 2021,
- Que les comptes annuels étant au stade de la certification par le commissaire aux comptes, l'assemblée d'approbation des comptes ne pourra se tenir dans les délais légaux.

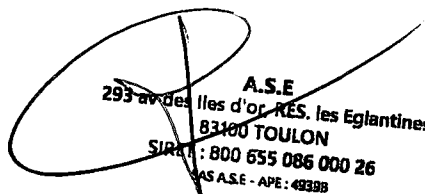
Qu'en conséquence,

La requérante sollicite, qu'il vous plaise, Madame la présidente, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au **30 Septembre 2022**, le délai de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Fait à La Valette du Var, le 28 Juin 2022

En deux exemplaires.

**Laïla ALLOU
Présidente**



A.S.E
293 av des Iles d'or, RES. les Eglantines
83100 TOULON
SIRET : 800 655 086 000 26
SAS A.S.E - APE : 4939B